

PROPOSITION D'ARTICLE POUR FORET DE FRANCE

En Sarthe, comme ailleurs, le risque de feux de forêt s'intensifie. Département le plus boisé de sa région, la Sarthe est désormais considérée comme « un nouveau territoire de feu ».

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place des mesures d'adaptation pour protéger les populations et préserver les forêts.

Un arrêté interministériel de classification des massifs à risque d'incendie a été signé par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, et la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, le 20 mai 2025. Six zones appelées « massifs » ont été délimitées dans la Sarthe et devront notamment être maintenues en état débroussaillé. De nouvelles communes sont donc concernées par les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) dont les modalités sont précisées dans l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2025.

Sachant que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine (majoritairement accidentels) et que 80% des départs de feu surviennent à moins de 50 mètres des infrastructures, les interfaces entre milieux forestiers et activités humaines constituent des zones stratégiques à traiter. Le débroussaillage permet de créer une discontinuité dans la végétation combustible au sein de ces zones sensibles.

Qu'est-ce que les OLD ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) s'appliquent à toute installation ou infrastructure située à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt classée à risque. Le débroussaillage doit être effectué sur une bande de 50 mètres autour des installations concernées. Il s'agit d'une obligation individuelle, dont la réalisation incombe au propriétaire ou au gestionnaire selon la nature des lieux.

En effet, les retours d'expérience du sud de la France démontrent l'efficacité de cette mesure : la majorité des habitations détruites par des incendies n'étaient pas ou étaient mal débroussaillées.

Cependant, malgré son efficacité avérée, la mise en œuvre des OLD reste difficile à grande échelle. On estime qu'à peine 30% d'entre elles sont réalisées au niveau national. La sensibilisation du grand public et le suivi de la réalisation du débroussaillage seront donc primordiaux afin d'assurer la mise en sécurité des habitants concernés.

Chantier participatif de débroussaillage

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Vallée du Loir est une structure publique qui contribue au développement du territoire. Elle met en œuvre des projets environnementaux, sociaux, culturels, économiques et de valorisation du patrimoine. Le Pays Vallée du Loir intervient pour le compte de trois communautés de communes, soit 57 communes du sud de la Sarthe.

Dans le cadre de sa Charte forestière de territoire, le Pays Vallée du Loir accompagne les communes pour une meilleure prise en compte du risque de feux de forêt. Soutenir les communes dans la mise en œuvre et le suivi des OLD représente un des piliers de cette mission.

Le territoire de la Vallée du Loir regroupe 52,6% des zones où cette réglementation s'applique : 49 des 57 communes du territoire sont concernées.

Afin de favoriser l'acculturation des élus et des habitants, le Pays Vallée du Loir a organisé un chantier participatif de débroussaillage. Ce projet visait plusieurs objectifs :

- Présenter un site témoin illustrant la mise en œuvre du débroussaillage
- Rappeler la réglementation et répondre aux questions des habitants sur le terrain
- Proposer une démarche collective pour faciliter les travaux de débroussaillage
- Contribuer à la sécurisation d'une commune particulièrement exposée aux feux de forêt

En effet, parmi les 49 communes du Pays Vallée du Loir concernées par les OLD, Château-l'Hermitage a été retenu pour ce projet du fait de sa grande vulnérabilité face au risque. Cette commune de 256 habitants est recouverte à 81,3% de forêt, majoritairement résineuse. Elle avait déjà été victime d'un incendie en 2022. Depuis la signature de l'arrêté du 12 décembre 2025, 93,4% du bâti de Château-l'Hermitage est soumis aux OLD.

En plus de l'implication dans l'organisation générale de la journée de chantier, les élus de la commune ont assuré la communication sur les OLD et sur ce chantier auprès des administrés. Une réunion publique avait été organisée afin d'informer les habitants de Château-l'Hermitage de cette nouvelle mesure. Un constat a été souligné par les habitants : si les OLD sont une mesure préventive très efficace, leur mise en œuvre reste complexe.



Photo 1. Encadrement technique par l'ONF sur le chantier, ©Pays Vallée du Loir



Photo 2. Débroussaillage en forêt, ©Pays Vallée du Loir

Le chantier s'est déroulé le samedi 7 mars à Château-l'Hermitage. Une quinzaine de bénévoles se sont mobilisés pour débroussailler deux sites : un jardin et une parcelle forestière longeant des habitations.

Le choix des sites à débroussailler avait été préalablement défini en concertation avec les élus locaux. Déjà impliqués lors de la réunion publique, les représentants de l'Office National des Forêts (ONF) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) étaient présents sur le chantier afin de rappeler la réglementation et de répondre aux questions pratiques des participants.

Lionel Hubert, président de Fransylva 72, était également présent lors de cet événement pour représenter le syndicat.

Un agent de Mayet, commune limitrophe de Château-l'Hermitage, a prêté main forte lors de cette journée. Les bénévoles ont également bénéficié du soutien de la Communauté de Communes Sud Sarthe. Le broyeur mis à disposition a permis d'évacuer tous les rémanents issus du débroussaillage réalisé dans le jardin. En revanche, la végétation herbacée et semi-ligneuse forestière a été broyée proche du sol et dispersée. Les autres rémanents ont été déplacés au-delà du périmètre de 50 m, sujet au OLD. Cette méthode permet de conserver la matière végétale qui se décomposera pour nourrir le sol forestier, tout en assurant une meilleure résistance de la forêt aux incendies.

Les échanges sur place ont permis d'aborder les actions adaptées à chaque type de végétation : élagage des arbres, taille des haies, mise à distance des arbustes et tonte de la strate herbacée. Techniciens et bénévoles ont également défini ensemble les îlots de végétation à conserver pour maintenir la biodiversité.

Ce projet fera l'objet d'une vidéo pédagogique cofinancée par le Fond Vert et destinée à valoriser l'initiative et à sensibiliser un large public aux OLD. Cet outil de communication sera mis à disposition des acteurs du territoire. Ce projet veut répondre à l'enjeu de communication que peuvent susciter les OLD.

Si de telles vidéos ont déjà été réalisées, elles présentent un paysage méditerranéen historiquement touché par les feux de forêt. Or, l'acculturation aux feux de forêt débute tout juste dans les départements tels que la Sarthe. Les outils de sensibilisation doivent passer par des images auxquelles la population locale puisse s'identifier.

D'autre part, cette vidéo permettra de valoriser les efforts fournis par les élus et habitants casteliens lors de ce chantier et, peut-être, inspirer d'autres communes à adopter une démarche similaire.



Photo 3. Forêt avant le débroussaillage, ©Pays Vallée du Loir

Témoignage d'une forestière

Sophie Le Bled, administratrice et adhérente de Fransylva 72, est propriétaire de forêts à Château-l'Hermitage. D'abord réservée face à la nouvelle réglementation, elle a assisté à la réunion publique :

"Cela peut préoccuper un forestier de savoir qu'un riverain novice dans le domaine forestier viendra débroussailler."

Convaincue par les échanges, elle a choisi de participer au chantier et a mis à disposition une parcelle de sa forêt pour ce premier chantier test. À l'issue des travaux, elle a exprimé sa satisfaction :

« La mise en œuvre de cette mesure permet de sécuriser nos forêts. Visuellement et techniquement, la forêt est mieux protégée contre le feu. »

La réussite de ce chantier a été rendue possible grâce à l'encadrement des agents de l'ONF et de la DDT, qui ont su en faire une journée à la fois pratique et pédagogique.

Pour Sophie Le Bled, la mise en œuvre des OLD constitue une véritable opportunité de dialogue entre voisins, qu'ils soient propriétaires de maisons ou de forêts : « Les forestiers ne connaissent pas forcément leurs voisins ».

Ce dialogue est essentiel pour trouver un équilibre entre renouvellement forestier et sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Ces échanges peuvent également aider à identifier, de manière concertée, les îlots de végétation à conserver et les essences d'avenir à favoriser.

« C'est une mesure utile aux deux parties quand le débroussaillage est bien fait. »

Cette journée a permis de démontrer qu'un travail de débroussaillage, bien que reposant sur une responsabilité individuelle, peut s'inscrire dans une démarche collective. Le Pays Vallée du Loir souhaite désormais que cette première expérience inspire élus et habitants à organiser de nouveaux chantiers.



Photo 4. Elus, techniciens et bénévoles suite au chantier participatif, ©Numéro 7